

# IMPLICATIONS DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION EN CE QUI A TRAIT AUX PRATIQUES ET INITIATIVES ANTI-CORRUPTION AUX PHILIPPINES\*

**NICASIO A. CONTI**

Commissaire

Commission présidentielle anti-corruption de la  
République des Philippines

C'est pour moi un honneur et un privilège singuliers de prendre la parole aujourd'hui, à l'occasion de la Conférence du Réseau des parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption, pour vous parler des implications de la Convention de l'ONU contre la corruption en ce qui a trait aux pratiques et initiatives anti-corruption aux Philippines.

Comme le terrorisme, le réchauffement de la planète, la détérioration de l'environnement, le trafic des stupéfiants et la pauvreté, la corruption des fonctionnaires publics est devenue une source de préoccupation dans le monde entier. On la considère partout comme un fléau économique et social qui menace tous les pays.

Il y a des gouvernements pour qui il est très gênant de figurer aux derniers rangs de l'Index des perceptions de la corruption de Transparency International. Mais il y a pire que la

---

\* Discours prononcé le 31 mars 2005 devant l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, au Centre de conventions internationales des Philippines.

honte. Dans les pays développés ou non au plan économique, non seulement la corruption diminue-t-elle la capacité des gouvernements à lutter contre la pauvreté, mais elle mine la confiance des gens dans leurs institutions publiques.

Compte tenu de la nature du danger que pose la corruption et des nombreux visages qu'elle présente, un pays ou une société ne peut s'attaquer seul au problème. L'Assemblée générale des Nations Unies a souligné elle-même que la prévention et le contrôle de la corruption nécessitaient une coopération à l'échelle internationale. Au cours de la 51<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, en 1997, les États membres des Nations Unies ont exprimé leur inquiétude commune au sujet de « la gravité des problèmes posés par la corruption, qui risquent de compromettre la stabilité et la sécurité des sociétés, de saper les valeurs de la démocratie et de la morale et de mettre en péril le développement social, économique et politique ».

Il est donc très encourageant et réconfortant que l'ensemble des législateurs représentant différentes nations de plusieurs continents aient jugé à la fois sage, pertinent et nécessaire de créer une section régionale de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC),

appelée Réseau des parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption (SEAPAC). Il s'agit là d'une étape importante dans la lutte mondiale contre la corruption.

Les Philippines partagent les préoccupations de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption au sujet de ce phénomène. Jamais dans leur histoire, les Philippines n'ont-ils été aussi intéressés et résolus à insuffler un véritable sentiment d'intégrité au sein de l'administration publique. Leurs dirigeants caressent l'intention de mettre toute leur volonté, leurs moyens et leurs ressources à contribution pour mener jusqu'au bout la lutte contre la corruption, ses auteurs et leurs moyens. Et les groupes de la société civile sont là pour les aider. Tous sont bien déterminés à venir à bout de la corruption.

Dans les circonstances, il était logique de choisir les Philippines pour accueillir la conférence de cette année de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption.

Dans la lutte sans relâche que nous menons pour repousser les tentacules de la corruption, nous accueillons volontiers l'aide de toutes les institutions bilatérales, régionales ou internationales. Évidemment, la Convention des Nations

Unies contre la corruption représente une énorme source de motivation au plan moral et psychologique. Elle amène le monde entier à entretenir une opinion et une attitude hostiles à l'égard de la corruption.

En passant, la signature du fameux document de l'ONU par la présidente Gloria Macapagal-Arroyo, avant son envoi au Sénat pour y être ratifié, avait quelque chose d'historique puisque ce jour-là, soit le 25 février 2005, marquait le 19<sup>e</sup> anniversaire de la révolution pacifique de l'EDSA, qui avait conduit au rétablissement de la démocratie aux Philippines. Dix-neuf ans jour pour jour après que les Philippins s'étaient unis pour rejeter la dictature, ils se joignaient au concert des nations derrière un objectif commun : lutter contre la corruption.

Mais où donc se situent nos politiques et initiatives en la matière par rapport à la Convention de l'ONU? Disons que l'esprit et le fond du préambule de la Convention reflètent bien nos aspirations. La déclaration de principes énoncée dans le préambule souligne la nécessité d'adopter une démarche disciplinaire pour enrayer la corruption, et aussi l'importance d'une aide technique pour nous doter de la capacité et des institutions nécessaires à cette fin. Il est également important

d'insister sur la prévention, la criminalisation et la coopération internationale pour le recouvrement des biens, afin de prévenir le transfert de biens illégalement acquis d'un pays à l'autre.

Nous partageons entièrement l'avis exprimé dans la Convention que la lutte contre ce cancer social qui ronge la société nécessite le recours aux compétences de diverses disciplines. Au-delà du travail d'enquête et de détective, et des poursuites qui sont menées par après, il existe un ensemble de perceptions et d'attitudes socio-culturelles qui déterminent le degré de tolérance ou de censure exercée à l'endroit d'un acte ou d'un comportement public, d'où la nécessité de modifier les conceptions et les attentes de la population en fonction des mesures anti-corruption. On aura besoin pour cela d'un programme de promotion nécessitant l'intervention d'éducateurs, de sociologues, de communicateurs, de spécialistes du renforcement de la communauté et des institutions, de leaders d'opinion et de tous les intervenants compétents, puisque la lutte contre la corruption s'apparente à l'édification d'une grande cathédrale, où chaque pierre compte.

Nous sommes convaincus que, lorsque nous mettrons au jour des cas de corruption, nous aurons accès à toutes les sources de savoir-faire que représentent les divers organismes

et groupes réunis sous la bannière des Nations Unis, de même qu'aux moyens dont disposent les États membres ayant réussi à neutraliser la corruption. En fait, il est très réconfortant de se sentir épaulés dans nos efforts pour enrayer ce fléau.

Grosso modo, nos politiques et initiatives de lutte contre la corruption cadrent bien avec bon nombre des dispositions de la convention. Il existe aux Philippines de nombreuses lois anti-corruption mises en application par divers organismes gouvernementaux. En outre, le Plan de développement à long terme des Philippines de 2004-2010 affirme que la **Loi républicaine 9184** (Loi sur l'approvisionnement en ligne) a complètement redéfini les procédures d'achats du gouvernement et rendu plus transparent, plus concurrentiel et plus responsable le processus d'approvisionnement du gouvernement. La Loi sur le recyclage de l'argent (**Loi républicaine 9160 modifiée**) vise à faciliter le dépistage de l'argent « sale » et à empêcher que les banques philippines servent de havre pour les produits de la corruption. Le gouvernement a aussi mis en place un nouveau système de comptabilité, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, afin d'améliorer la reddition de comptes sur les finances publiques. Ce nouveau système, appelé NGAS, a pour buts : a) de simplifier la comptabilité du gouvernement, b) de se conformer aux normes internationales

en matière de comptabilité et c) de produire des rapports financiers périodiques pertinents afin de mieux surveiller le rendement. La Banque mondiale a aussi trouvé que les vérifications du style de vie ou des biens par rapport aux revenus déclarés des fonctionnaires et employés du gouvernement constituent un moyen efficace pour confisquer des avoirs acquis par des moyens inexplicables.

Par ailleurs, la Convention des Nations Unies contre la corruption nous dote de nouvelles armes pour la guerre totale contre la corruption. Il existe en effet des articles de la Convention qui nous permettent d'étendre notre portée et d'améliorer notre efficacité. **L'article 12 sur le secteur public** introduit une nouvelle dimension en incluant le secteur privé parmi les sources de préoccupation immédiate. La Convention fait état de l'adoption d'un code de conduite pour favoriser la prévention des conflits d'intérêts, la tenue de vérifications internes, la transparence au sein des organismes privés et le recours à des pratiques commerciales légitimes. On ne peut faire autrement que de penser ici aux scandales qui ont frappé la société Enron aux États-Unis.

**L'article 13 sur la participation de la société** confirme notre théorie selon laquelle aucune campagne anti-corruption

ne pourrait réussir sans la participation directe et active de la société civile, des ONG et des organismes communautaires, ainsi que de tous les intervenants en dehors du secteur public. Après tout, les actes malhonnêtes commis dans l'administration publique ont des répercussions fâcheuses dans tous les secteurs de la société.

Les Philippines jouissent d'une société civile fort dynamique et d'une presse très militante. La révolution populaire pacifique menée avec succès sur ce segment de l'autoroute nationale appelée Epifanio de los Santos Avenue (EDSA) a précédé la chute du mur de Berlin, le démantèlement de l'Union soviétique et l'abolition du rideau de fer en Europe de l'Est. La Convention de l'ONU nous rappelle la nécessité d'une contribution du secteur privé à la lutte contre la corruption.

Les dispositions concernant la criminalisation d'agents publics étrangers et de fonctionnaires d'organisations internationales publiques (**article 16**), de la corruption dans le secteur privé (**article 21**), de l'enrichissement illicite (**article 20**) et de la conservation ou de la jouissance continue de biens que l'on sait provenir de la corruption (**article 24**) permettront de prévenir, de déceler et d'empêcher l'acquisition de biens illicites et leur transfert par la suite. Le projet de loi proposé sur la

protection des dénonciateurs, actuellement à l'étude au Congrès, est dans le droit fil de **l'article 33** sur la protection des personnes qui communiquent des informations, et il incommode sérieusement les bénéficiaires de la corruption.

Nous comptons tirer profit de **l'article 46** sur l'entraide judiciaire et tâchons d'établir à cette fin des partenariats avec d'autres États dans le but de découvrir les produits de la criminalité cachés en dehors de nos frontières et de nous aider à effectuer des recherches et des saisies, à recueillir des preuves, à signifier des documents judiciaires et à récupérer des biens.

L'article 52, sur la prévention et la détection des transferts du produit du crime, est une disposition accessoire de la Convention qui raffermirait notre volonté de traquer tous ceux qui ont trahi la confiance de la population, où qu'ils aillent. Le bras de la justice s'étend maintenant au delà des frontières. Nous trouvons aussi réconfortants **l'article 54** et les dispositions connexes concernant les mécanismes de recouvrement de biens par la coopération internationale aux fins de confiscation.

Lorsque les gens qui volent le trésor public par différents moyens n'auront plus aucun refuge et lorsque les personnes

oeuvrant dans les cercles du pouvoir ou autour seront pleinement conscients du fait que le monde entier s'oppose aux richesses acquises illégalement, alors commencera à sonner le glas de la corruption.

Il est évidemment rassurant pour un pays qui ne ménage aucun effort pour éradiquer la corruption d'avoir accès aux installations de formation et aux immenses compétences techniques offertes par les Nations Unies, avec leur vaste réseau d'organismes et de bureaux spécialisés établis de par le monde et leur extraordinaire influence morale.

En résumé, la Convention des Nations Unies contre la corruption a surtout eu pour effet de nous fournir un guide détaillé pour le long processus menant à l'édification d'une société planétaire fondée sur l'intégrité et la transparence dans la conduite des affaires publiques. Les nouvelles avenues explorées devraient déboucher sur un avenir meilleur.

Merci et Mabuhay!